VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Simple et Lot pour Bâtir.

A l'encoignure N. O. des rues Howard et Clio.

Owen Kelly et als vs John T. Kelly.

No 70,410 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 2 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 mai 1903 et signé le 26 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés à l'encoignure des rues Clio et Howard désignés par les lettres A et B dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, Freret, Clio et Calliope. Le lot A formant l'encoignure des rues Clio et Howard et mesurant 33 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Howard. Le lot B est contigu au lot A et mesurant 27 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Howard chacun ayant une profondeur de 75 pieds, 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, étant partie des lots 1 et 2 acquis par ledit Owen Kelly des héritiers de M. White, par acte passé pardevant A. Pitot Jr. ancien notaire, le 6me jour de mars 1877. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 1139 rue Howard, contenant 6 chambres; et le cottage en bois à un étage dans le fond des lots, No 2309 rue Clio. Sur le côté du cottage de la rue Howard est un lot qui peut être utilisé pour lot à bâtir. Le voisinage est tranquille et populeux, ce qui rend la propriété dans cette section un placement sûr et rémunératif. La propriété est à proximité de plusieurs lignes de chemin de fer et autres avantages.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.
Solomon Wolff, avocat pour le défendeur.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif. Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Marmion vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double à deux étages en bois Nos 1826 et 1830 rue S. Remparts à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangars, etc. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne et 2 chambres. Le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues S. Remparts, Félicité, St André et Dryades, mesurant en mesure américaine 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue S. Rempart, 43 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, 113 pieds de profondeur des deux côtés et façade à la rue St André, ladite propriété est désignée par la lettre A, sur un devis par A. de Armas, voyer, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 12 août 1878 et est développée sur ledit plan comme formant l'encoignure des rues S. Rempart et St André et mesurant comme ci-dessus. Convenable pour une résidence ou pour un placement.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. G. Gill, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat pour le plaignant.
T. G. Moran, avocat pour les défendants.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée.

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 66,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1903 et signé le 14 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Le cottage triple en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée, à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore, retiré de la banquette et contenant galeries, six chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé de deux lots situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 194, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Melpomène et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté le 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur en re lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 5/8 pouces de largeur dans le fond desdits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après ledit plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui puisse l'égaler. Sujet aux baux et locations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Pakerson, avocat du demandeur.
McCloskey & Benedict, avocats des défendeurs.
17 mai — 17 24 31 — juin 7 14 18

The MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques
Chantiers—En Ville sur la Levée au pied de la rue Race. Phone 883, à Alger, au Dry Dock. Phone 38.
Bureau en Ville
RUE CARONDELET 315
Phone 576

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Un Superbe Ilet de Terre avec toutes les Améliorations qui s'y trouvent

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

Les banquettes sont élevées et pavées. Une occasion pour les spéculateurs, les agents individuels et placeurs permanents.

IL SERA VENDU EN BLOC, LE JEUDI 11 JUIN 1903, A MIDI.

Mme Magdelena Berner, tutrice, vs Joseph B. Berner et Als.

No 70,120—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR E. A CARRERE, Encanteur—bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 29 avril 1903, et signé le 5 mai 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre, à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, ledit îlet étant borné par l'avenue Henry Clay, les rues Webster, Patton et Constance, et est composé de vingt quatre lots. Ledit îlet mesure trois cent onze [311'] pieds six et une demie lignes [6 1/2''] de face à la rue Constance, trois cent dix sept [317'] pieds six [6'] pouces et sept lignes et demie [7 1/2'''] de face à la rue Patton, [290'] deux cent quatre vingt dix pieds de face à la rue Webster et deux cent quatre vingt neuf pieds [289'] sept [7''] pouces et deux [2'''] lignes de face à l'avenue Henry Clay.

Les améliorations sont connues comme 623 avenue Henry Clay, et comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté, galerie, 4 chambres, citerne, hangar, etc. dans la cour. L'îlet entier est entouré d'une barrière et les banquettes tout autour sont pavées. On s'en sert comme "truck farm", ferme et jardin et il y a une grande écurie, grange et de nombreux hangars.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles, l'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra aussi assumer les taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.
J. C. Henriques, avocat.
10 mai—10 17 24 31—juin 7 10 11

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 7 juillet 1903.

A midi, la propriété No 809 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Succession de J. B. et Mary L. Camps.

No 70,332 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division "A".

PAR E. A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 7 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 1er juin 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Quartier, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, commençant à une distance de 54 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues Hôpital et Bourbon, de 31 pieds 1 pouce et 1 ligne de face sur ladite rue Hôpital sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus du prix d'achat. L'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.
J. A. Woodville, avocat.
4 juin — 4 7 14 21 28 — juil 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, le 11 juin 1903, à midi.

Elégante résidence et emplacement d'affaires, 1634 avenue Tulane,

A l'encoignure de la rue Magnolia, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Léon Aubin.

No 70,436—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et signé le 11 mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes à cela y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 405, borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), Magnolia, Gravier et Claiborne, désigné comme lot No 19 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civile, le 23 décembre 1851, déposé dans l'étude de Richard Brenan, ancien notaire en cette ville, comme plan No dix, lequel dit lot de terre formant l'encoignure des rues Commune, (maintenant avenue Tulane) et de la rue Magnolia et mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Commune (anciennement Tulane) par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Magnolia.

Etant la même propriété acquise par ledit défunt Léon Aubin de Christopher McEvoy, par acte pardevant Charles C. Andry, notaire, daté le 11me jour de mai 1883, enregistré dans le livre des tranferts 120, folio 14.

Les améliorations sont connues comme No 1634 avenue Tulane, et comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises et contenant magasin, quelques sept chambres, hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, au-dessus et en plus du prix de la vente; l'acte de vente pardevant P. A. Simmons, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.
J. C. Henriques, avocat.
11 mai—12 17 24 31—juin 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Carl C. A. Kurbs, No 70,340, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LUNDI, le 22 juin 1903, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Canal, David et Douane, désigné comme lot No 15, sur un plan fait par John F. Braun & Compagnie daté le 23 octobre 1893; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Carrollton sur cent treize pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 14, et cent onze pieds et huit pouces sur la ligne le divisant du lot No 16 et trente deux pieds deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

2° Une certaine étendue ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ soixante quinze (75) milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans étant et mesurant la moitié (1/2) d'un (1) arpent de face sur ledit fleuve sur une profondeur de quarante (40) arpents et étant bornée du côté supérieur par des terres appartenant à John L. Ban et du côté inférieur par des terres appartenant à John L. Buras.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903. Les actes de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. CARRERE, Encanteur.
23 mai—23 30—juin—6 13 20 22

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Léon Aubin — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 70,436. LUNDI, le 15 juin 1903, à 10 heures A. M., sur les lieux, No 1634 avenue Tulane, à l'encoignure de la rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les effets mobiliers décrits, dans l'inventaire de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Termes et conditions — Comptant sur les lieux.

E. A. CARRERE, encanteur.
J. C. Henriques, avocat.
4 juin—4 9 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu de et conformément à un ordre à moi, daté et signé le 26 mai 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de Charles Willibald et als, No 58,241, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique LUNDI, le 29 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, etc. dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Cypress, Johnson, Prieur et Florida Landing, désigné par le No 19 et mesurant 27 pieds de face à la rue Cypress sur 141 pieds 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE,
J. C. HENRIQUES, Encanteur.
Avocat.
29 mai—29—juin 5 12 19 26 29

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DU Septième District.

Succession de Vaisin Léonard Fortuné et Sophie Fortuné

No 70,461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau No 731 rue Commune.— JEUDI le 25 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté le 19 mai 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'îlet No 117, borné par les rues Dante, (anciennement rue Madison), Elm, (anciennement rue Troisième) Zimpel et Cambronne, désigné par le numéro six et mesurant trente pieds de face à la rue Dante sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot a été acquis par le dit V. L. Fortuné, de la "Mutual Building and Homestead Association" d'après l'acte passé pardevant J D. Taylor, notaire, le 14 mai 1883, enrégistré dans le livre des transferts, No 128 folio 304.

Et à 10:30 a. m., même jour, sur lesdits lieux, un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. Acte de vente et assumant les taxes de 1903, aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Deibel Sr. notaire, bureau au deuxième étage de la bâtisse Maçonnique.

24 mai—24—juin 2 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. Craig Mylne; Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 68,579. Il sera vendu à l'enchère publique jeudi, le 2 juillet 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—Bureau 634 rue Gravier—En vertu d'un ordre daté et signé le 29 mai 1903, par l'Honorable Geo. H. Théard, Juge de la Division ci-dessus, dans l'affaire ci-dessus intitulé, la ci-après décrite propriété; à savoir: La moitié indivise du trois-quart du lot 2 des sections 19 et 30 et la 1/8 indivise des lots 1, 4, 6, 7, 8 et 9 des sections 19 et 20; les lots 12, 13, 14, 15, 17 et 18 de la section 20, les lots 21, 22, 26 et 27 de la section 21; le lot 23 des sections 21 et 22; les lots 25 et 30 de la section 22, le lot 32 des sections 22 et 27, le lot 36, A, de la section 35 et le lot 86, B, de la section 71. Tous situés dans le comté 12 Rangée Sud 12 Est, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le district des terres sujettes à être vendues dans la Nouvelle-Orléans et contenant ensemble 1006.01 acres de terre plus ou moins. Les lots 2, 3 et 4 de la section 4 les lots 1, 2 et 3 de la section 5; les lots 3, 4, 5 et 6 de la section 7 dans le même comté et Rangée. Conditions de la vente, comptant net. L'acquéreur devant payer le montant de son enchère et prendre la propriété sujette à n'importe quels liens, privilèges ou hypothèques qui pourraient exister contre elle, et payer pour l'acte de vente pardevant Pierre D. Olivier, notaire. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

31 mai—31—juin 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback& Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE A. MERCADAL.

No 69,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 11 juin, 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de Cour signé le 8 mai 1903, par l'Hon juge George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, etc., à cela y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 223 borné par les rues Baronne, Lafayette, Carondelet et Girod, désigné comme lot No 19, sur la liste présente d'assessement, et par le No 18, sur le devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 3 septembre 1872, et annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire de cette ville, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 102, folio 538, ledit lot mesurant, en mesure anglaise, d'après ledit devis, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur cent soixante dix pieds six pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant une jolie et substantielle résidence en briques à deux étages avec mansarde. No 616 rue Baronne, avec dépendances contenant 3 chambres, et à une petite distance de la meilleure section commerciale de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets portant six pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le payment des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur ou porteurs des billets et d'assumer et payer en plus au dessus du prix de l'adjudication les polices d'assurances courantes et les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers, s'il y en a, seulement de la date du passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix J. Puig, notaire.

Denègre, Blair & Denègre, avocats.
10 mai—10 17 24 31—juin 7 11

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine Bives et Sophie Bode, Veuve etc.

No 70,510—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 30 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits la dessus y appartenant le dit lot étant situé dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Austerlitz et Genl Taylor, désigné comme lot No 21 dans l'îlet No 168, et mesurant 29 pieds de face à la rue Genl. Taylor sur 133 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un cottage simple, connue comme le No 708 rue Genl Taylor.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à l'ordre de l'acquéreur et endossés par l'acquéreur, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépot de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Propriété Foncière et Placements, 303 rue Baronne.
Stafford et Lambert, avocats.
26 mai—26 31—juin 7 14 21 28 30.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Liste de publication.

POUR MAI 1903.

Andrieu, Jean
Armengaud, Charles
Attane, Ernest
Audignon, Joseph
Bascoulergue, Pierre
Béguerisse, Jean Jacques Pierre
Berthon, Régis Louis Jean
Bonnecarrere, Désiré Jean
Bonsignes Léon Gabriel
Briet, Jean Marie
Broué, Joseph
Cavé, Evariste Joseph
Choquet, Augustin
Couttet, Pierre
Crespin Dominique de Castelnau, Pauline et Félicie
Decaussse, François
Decannets, Louis Jean
Dragone, Antoine
Dupont Léon Dominique
Espiasse, Jean Justin
Esquinance, Eng. C. F. J
Ferdinand, Joseph
Fittère, Bernard
Fos, Bernard
Fourquet, Ignace
Frespech, Casimir
Gandoz veuve Eugène
Gimet, Baptiste
Jamey, Anatole
Lacaze, Fois J. M. J. P.
Lamon, Lucien
Laporte, Jean Marie Léon
Lavau, Paul Jean Marie
Laranffe, Calixte
Latour, Emile Jean Marie
Libaros, Jean
Mahon, veuve
Mailhos, Michel
Marseille, Jean
Medus, François Jules Edouard
Marseux, Charles
Ponsolle, Raymond
Parquet, Alphonse
Ribet, Joseph Louis
Rousseau Louis
Sempé, Eugène Jean Marie
Sens, Henri Jean
Sorbet, Jean Albert
Souque Jean Baptiste
Tailland, Louis Jean Antoine
Tomasi, Jean Paul

Signé: le Consul.

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

VENTE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

Ce Proéminent point historique.

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre),

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un îlet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY, — Albert Paul, Encanteur — Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 9 de juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu et conformément à un jugement rendu le premier de mai et signé le 7 de mai 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère pour opérer un partage, savoir:—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras, désignés comme lots A et B sur un plan fait par J. A. Deitel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement situées dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1, 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0/0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets, ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses ou améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyer, du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Felix J. Puig, notaire.

Denègre, Blair et Denègre, avocats.
9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Spéculateurs et Placeurs.

Cottages simples Nos 746 et 748 rue Prieur.

Aussi Cottage double Nos 752 et 754 rue Prieur, entre les rues Julie et Cypress, par la rue Roman.

Dans la Succession de A. M. Nevares.

No 70,310 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI, le 30 juin 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé en cour ouverte le 29 mai 1903 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 12 de l'îlet No 12, borné par les rues Roman, Cypress, Prieur et la propriété de la Banque du Canal ou Florida Landing (maintenant Julie) sur un plan fait par L. H. Pilié, député voyer de la première municipalité de cette ville et mesurant en mesure anglaise 54 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur sur le côté vers la rue Cypress de cent vingt pieds et de l'autre côté de cent vingt pieds deux pouces quatre lignes et de quarante trois pieds cinq pouces quatre lignes de largeur dans le fond.

2° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné comme lot No 11, sur un plan en l'étude de John Cragg, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Prieur, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages simples contenant 5 chambres, et d'un cottage double contenant 6 chambres et cuisines, avec dépendances dans le fond contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets payables en un et deux ans, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement ensemble avec les clauses usuelles de sécurité; les taxes jusqu'à et incluant l'année 1902 devant être payées par la succession; les taxes de 1903 devant être au pro rata. Le dépôt usuel de 10 pour cent devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30 31—juin 7 14 21 28 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 4227 rue Canal, entre les rues Napoléon et Solomon.

Suburban Building and Loan Association vs Mme M. A. Patterson et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 69,143—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 9 juillet 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Napoléon, Solomon et Douane, mesurant trente-deux pieds de face à la rue du Canal, commençant à un point à une distance de cent pieds de l'encoignure des rues Canal et Napoléon, sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot ou portion de terre formant partie d'une plus grande portion de terre à travers la rue du Canal à la rue Douane, désigné par la lettre B, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 8 août 1890, annexé à l'acte de vente par Mme Sophina Prattini et als, à la Mutual Building and Homestead Association, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 15 septembre 1890, et lequel mesurant trente-deux pieds de face de chaque côté desdites rues Canal et Douane sur une profondeur de trois cent treize pieds et quatre pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Zengel Thomas & Sathon, avocats pour la plaignante.
5 juin—5 6 12 19 26—ju 1 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau de haute qualité et de valeur, installations, typewriter, etc.

The Macheca Real Estate & Improvement Co. Limited vs W. Huston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 70,645 — En vertu d'un ordre de vente daté du 25 mai 1903, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 8 juin 1903, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En le bureau Nos 403 et 404 de la Bâtisse Macheca, Nos 826 à 832 rue du Canal.

Un lot assorti de meubles de bureau et installations, typewriter, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall, avocat pour la plaignante.
28 mai—28 30—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District.

Portant le No municipal 1913 rue Foucher, entre les rues Dryades et Remparts.

Security Building and Loan Association vs Sam'l J. Ambrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Delachaise, Dryades et Remparts, désigné comme lot No dix sept, de l'îlet No 468, et mesurant vingt huit pieds neuf pouces et quatre et quatre-cinquièmes lignes de face à la rue Foucher, par cent six pieds deux pouces et neuf-vingtièmes d'une ligne de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Rempart, cent sept pieds trois pouces et cinq et un vingtième lignes de profondeur sur l'autre côté, et vingt huit pieds dix pouces et un cinquième d'une ligne de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocat pour la plaignante.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 11

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Résidence de Choix

2432-34-36-38 rue Conti, coin Rocheblave.

Succession de William Berniard.

No 70,458—Division D.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI, le 16 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 mai 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Bienville et Conti, désignée comme lot A, la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Rocheblave et Conti et mesure, M. A., 47 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Conti.

Conditions - Une moitié ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1903, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais des acquéreurs.

16 mai — 16 17 24 31 — juin 7 14 16

Succession de Mme Margaret Windstein, femme de Peter J. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 70,694—Division B—Attendu que Geo A. Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Windstein, femme de Peter J. Smith, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, Paul H. Maloney, avocats.

29 mai — juin 2 7

Téléphonez—
J. GARLICK,
L'UNIQUE AFFICHEUR.
Les meilleurs tableaux, localités résultats.
Bureau: 633 Place Commerciale
2fév—1an

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de A. Dixon Haunay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 70,800—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Dixon Haunay, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Cunningham & Cunningham, avocats.

5 juin—5 9 14

Succession de A. P. Trousdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,757—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mabel Trousdale Sutherland, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Robert J. Perkins, avocat.

5 juin—5 9 14

Succession de William Weintraub

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,132—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wilhelmina Weihe, tutrice naturel e administrant cette succession, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Fred Diebel, avocat.

4 juin—4 8 13

Succession de Lionel Richard Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,756—Division E—Attendu que Mme Alice M. Veiren, veuve de Lionel Richard Garcia, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lionel Richard Garcia décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict avocats.

4 juin—4 8 13

Succession de A. B. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,758—Division D — Attendu que Ellen Vidal, veuve d'Alfred Bernard Philips, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. B. Philips, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas. Louque et W. A. Bahns, avocats.

3 juin—3 7 12

Succession de Sherburne G. Choppin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 70,748—Division D—Attendu que Geo. W. Flynn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sherburne G. Choppin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W. Flynn, T. D. Flynn, avocats.

2 juin—2 6 11

Succession de Wm F. Englund.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 69,999—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Antoinette Marie Reinhard, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Buck, Walshe & Buck, avocats.

31 mai—31—juin 4 9

Succession de Elizabeth Schultz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70,779—Division B—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Schultz, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

3 juin—3 7 12

Succession de Jules C. Vernay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,103—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par veuve Jules C. Vernay, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert Legier, avocat.

3 juin—3 7 12

Succession de Jeremiah Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,822—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Bridget Reilly, veuve de Jeremiah Regan, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Benedict, avocat.

2 juin—2 6 11

Succession de Rose Golden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 70,070 - Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par N. B. Trist, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

30 mai—juin 3 8

Succession de Samuel Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 42,592—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes les personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

30 mai—30 juin 3 8

MALADIES NERVEUSES
Guérison Certaine
PAR LE
Sirop Henry Mure
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.
POUR LA GUÉRISON DE
EPILEPSIE, HYSTERIE | VERTIGES
HYSTERO-EPILEPSIE | CRISES NERVEUSES
DANSE de SAINT-GUY | MIGRAINES
DIABETE SUCRE | INSOMNIE
MALADIES du CERVEAU | EBLOUISSEMENTS
et de la Moëlle Epinière | CONGESTIONS cérébrales
CONVULSIONS | SPERMATORRHÉE
Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France)